

Communiqué de presse

5 novembre 2025

Publication de nouvelles données : l'outil de suivi des salaires de la BCE suggère des tensions sur les salaires plus faibles et plus stables au cours des trois premiers trimestres de 2026

- L'outil de suivi des salaires de la BCE a été actualisé avec les accords salariaux signés jusqu'à début octobre 2025 ; l'horizon prospectif a été prolongé jusqu'à fin septembre 2026
- Les informations prospectives continuent d'indiquer une modération de la croissance des salaires négociés
- Les données préliminaires pour les trois premiers trimestres de 2026 suggèrent une croissance des salaires plus faible et plus stable, la couverture des salariés demeurant limitée

Les derniers résultats de l'outil de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui couvre les accords collectifs de salaires en vigueur, indiquent une croissance des salaires négociés incluant les paiements ponctuels lissés de 4,7 % en 2024 (sur la base d'une couverture de 50,6 % des salariés dans les pays participants) et de 3,2 % en 2025 (sur la base d'une couverture de 48,7 %). L'outil de suivi des salaires incluant les paiements ponctuels non lissés indique une croissance des salaires négociés de 4,9 % en 2024 et de 3,0 % en 2025. La tendance à la baisse de la composante prospective de l'outil de suivi des salaires reflète en partie l'impact mécanique d'importants paiements ponctuels (versés en 2024, mais pas en 2025) et une concentration des hausses de salaire en 2024 dans certains secteurs prévoyant des hausses sur plusieurs années. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels indique une croissance de 4,2 % en 2024 et de 3,9 % en 2025.

Pour le troisième trimestre 2026, l'outil global de suivi des salaires s'établit à 2,2 % (après 1,8 % au premier semestre 2026), l'outil de suivi des salaires incluant les paiements ponctuels non lissés s'établit également à 2,2 % (après 2,5 % au premier semestre 2026) et l'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels ressort à 2,4 % (après 2,6 % au premier semestre 2026). La

Banque de France Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

couverture des employés au troisième trimestre 2026 s'établit à 19,4 % seulement, après 31,0 % au premier semestre 2026 et 47,2 % au quatrième trimestre 2025. Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

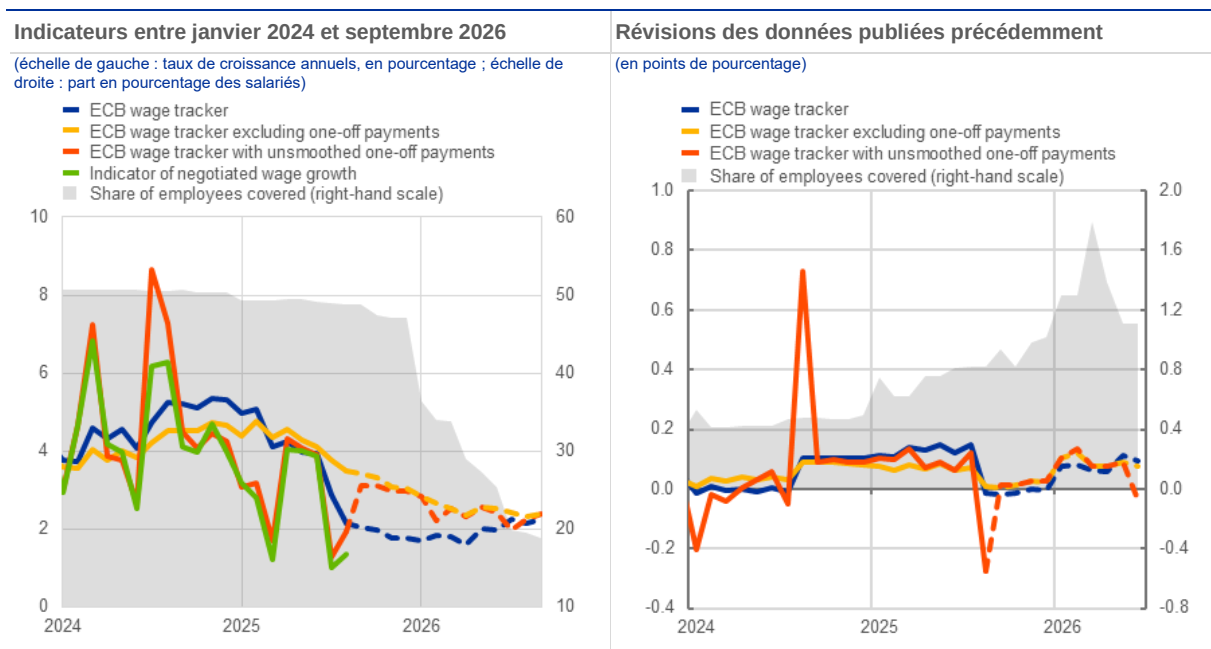
Depuis la [dernière publication des données en septembre 2025](#), les paiements ponctuels pour la Belgique et l'Autriche ont été inclus et l'horizon prospectif a été prolongé jusqu'à fin septembre 2026.

Dans l'ensemble, l'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa composante prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations disponibles pour les accords collectifs en vigueur. En outre, l'outil de suivi des salaires ne suit pas précisément l'indicateur de croissance des salaires négociés, et des écarts sont à prévoir au fil du temps. Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter les [projections macroéconomiques de septembre 2025 établies par les services de la BCE pour la zone euro](#), qui indiquent un taux de croissance annuel de la rémunération par tête dans la zone euro de 3,4 % pour 2025 et de 2,7 % pour 2026.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des huit pays participants de la zone euro sur le [portail de données de la BCE](#). La publication des données à la suite de la réunion du Conseil des gouverneurs de décembre 2025 se fera exceptionnellement le 19 décembre 2025.

Graphique 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs pour les salaires négociés et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank et Eurostat. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est calculé à l'aide des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, du Ministerio de Empleo y Seguridad Social, de la Banque de France, de l'Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT), du Centraal Bureau voor de Statistiek, de Statistik Austria, de Haver Analytics et d'Eurostat.

Notes : Les lignes en pointillés indiquent les informations prospectives. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est construit en supposant un taux de croissance identique pour la France en juillet 2026 et août 2026 par rapport au deuxième trimestre, les données n'étant pas encore disponibles pour le public. Les dernières observations se rapportent à septembre 2026 pour les indicateurs de suivi des salaires de la BCE (partie gauche), à août 2025 pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés (partie gauche) et à juin 2026 pour les révisions des données publiées précédemment (partie droite).

Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'indicateur global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective (liés par exemple à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives) qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à sur la base d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés.

Banque de France Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

- **La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance des salaires négociés tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 1**Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse**

(pourcentages)

	Outil de suivi des salaires de la BCE			Couverture
	Indicateur global	Avec paiements ponctuels non lissés	Hors paiements ponctuels	Part des salariés (en %)
2013-2023	2,0	2,0	1,9	49,1
2024	4,7	4,9	4,2	50,6
2025	3,2	3,0	3,9	48,7
T3 2024	5,1	6,8	4,4	50,6
T4 2024	5,3	4,3	4,6	50,3
T1 2025	4,7	2,7	4,5	49,3
T2 2025	4,1	4,1	4,3	49,4
Juillet 2025	2,9	1,3	3,8	48,9
Août 2025	2,2	1,9	3,5	48,9
Septembre 2025	2,1	3,1	3,4	48,9
Octobre 2025	2,0	3,1	3,3	47,4
Novembre 2025	1,8	3,0	3,1	47,2
Décembre 2025	1,8	3,0	3,0	47,1
T1 2026	1,8	2,5	2,7	34,8
T2 2026	1,8	2,4	2,5	27,2
T3 2026	2,2	2,2	2,4	19,4

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank et Eurostat.

Notes : Les indicateurs de suivi des salaires de la BCE montrent la croissance annuelle des salaires négociés en pourcentage. La couverture est définie comme la part, en pourcentage, des salariés dans les pays participants couverts par les données. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Banque de France Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Tableau 2
Couverture des salariés par pays

(part des salariés dans chaque pays, en pourcentage)

	Belgique	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Autriche	Zone euro
2013-2024	37,6	42,5	10,7	62,3	52,1	48,7	64,1	60,6	49,2
T1 2025	44,7	45,0	19,8	46,3	56,1	47,4	62,1	77,8	49,3
T2 2025	44,7	45,9	17,2	46,3	55,8	47,1	61,6	76,7	49,4
T3 2025	44,6	45,8	10,6	45,7	55,4	47,1	60,8	76,0	48,9
T4 2025	44,6	45,2	10,6	45,6	49,6	46,1	59,3	75,0	47,2
T1 2026	44,5	40,1	10,4	17,7	24,7	45,1	50,9	53,0	34,8
T2 2026	44,4	33,6	10,2	12,7	8,5	40,5	48,7	39,9	27,2
T3 2026	44,3	25,7	10,1	6,7	4,0	25,0	36,7	34,0	19,4

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank et Eurostat.
Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des huit pays participants. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée pour la période allant de janvier 2016 à décembre 2024 pour la Grèce et pour la période allant de février 2020 à décembre 2024 pour l'Autriche. Pour les autres pays, elle est calculée de janvier 2013 à décembre 2024. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)
au : +491721683704

Notes :

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la Banque centrale européenne et huit banques centrales nationales de la zone euro : la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank et l'Oesterreichische Nationalbank. Il est fondé sur une base de données très granulaire des accords de négociation collective en vigueur pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche. L'outil de suivi des salaires est l'une des nombreuses sources possibles pouvant contribuer à l'évaluation des tensions sur les salaires dans la zone euro.
- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords de négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.
- Dans la mesure où la nature prospective de l'indicateur dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et donc susceptibles d'être révisés.
- Les résultats présentés dans le présent communiqué de presse ne représentent pas le point de vue des organes de décision de la BCE.

Banque de France Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu